

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **25 mars 2022** à **19h30**

N° délibération
D2022-03-04

Date de convocation
21 mars 2022

Date d'affichage
21 mars 2022

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	9	4		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. MARTIN Michel	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme WAGNER Mirèse	
M. POINSIGNON Gilles	Mme PECYNA Carole	

Étaient absents excusés

Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie
M. GIRARD Guy	Pouvoir à Mme PECYNA Carole
Mme CAISSUTI Claudie	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
M. BOULANGE Philippe	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57**

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2021-06-02 du 2 juillet 2021 adoptant l'application à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

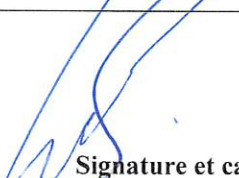

Dans ce cas, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 mars 2022

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet